

CEMÉA

RELANFORMATION
PAYS DE LA LOIRE



LIVRET
CCDACM
LE MANS (72)

FORMATION
ANIMATION
2024

**CERTIFICAT
COMPLÉMENTAIRE DE
DIRECTION D'ACCUEILS
COLLECTIFS DE MINEURS**



CEMÉA PAYS DE LA LOIRE : NANTES | ST-NAZAIRE | LE MANS | ANGERS

TÉL. 02 51 86 02 61 | 102 rue Saint-Jacques 44200 Nantes | accueil@cemea-pdll.org | www.cemea-pdll.org





L'ANIMATION PROFESSIONNELLE

- LES CEMÉA QUI SOMMES-NOUS ? 3
- LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX CEMÉA 4

CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE DE DIRECTION D'ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

- 1. UNE CONCEPTION DU TRAVAIL D'ANIMATION DE NIVEAU 4 6
- 2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION 7
- 3. COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION 7
- 4. RÉSEAU ET PARTENAIRES 7
- 5. PRINCIPES ET MÉTHODES 8
- 6. L'ALTERNANCE ET LE TUTORAT 8

VOTRE FORMATION CC DACM

ORGANISATION GÉNÉRALE

- 1. LE LIEU DE LA FORMATION 10
- 2. LA VIE DU GROUPE EN FORMATION 10
- 3. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES 10

DÉROULÉ DE LA FORMATION

- 1. LE RUBAN PÉDAGOGIQUE 11
- 2. LE CALENDRIER DE FORMATION 12
- 3. LA FOAD 13
- 4. LES CERTIFICATIONS 14



Les Ceméa, qui sommes nous ?

MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE SE RÉFÉRANT À L'ÉDUCATION NOUVELLE, LES CEMÉA SONT UNE ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE DONT LES MEMBRES ONT CHOISI COMME VECTEUR D'INTERVENTION PRIVILÉGIÉE, LA FORMATION DES PERSONNELS ÉDUCATIFS DES ŒUVRES SCOLAIRES, POST ET PÉRISCOLAIRES, DE VACANCES ET DE LOISIRS, DES ŒUVRES SANITAIRES, ÉDUCATIVES, SOCIALES ET CULTURELLES.

LES CEMÉA MILITENT POUR PROMOUVOIR UNE ÉDUCATION ET UNE CULTURE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE, POUR DÉVELOPPER LA RESPONSABILISATION, L'AUTONOMIE, LA SOCIALISATION, POUR FAVORISER LA LIBERTÉ, LA CITOYENNETÉ ET LA SOLIDARITÉ.



➤ LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX CEMÉA

EXERCER LES MÉTIERS DE L'ANIMATION C'EST :

- ➔ Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations,
- ➔ Favoriser le développement des liens sociaux,
- ➔ Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes,
- ➔ Soutenir la transformation des dynamiques des territoires,
- ➔ Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative,
- ➔ Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

LES DIRECTEUR·TRICES PROFESSIONNEL·LE·S ONT UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET POLITIQUE

Ils et elles engagent un projet de société par le choix explicite des méthodes qu'ils et elles mettent en œuvre.

Ils et elles doivent être capables de situer leur action dans des contextes sociaux, culturels et économiques qui dépassent le seul cadre des structures où ils et elles interviennent.

Ils inscrivent leur action dans les démarches de l'éducation populaire en s'adressant à tous les publics, et en agissant pour le développement et l'autonomie de ces publics.

LA FORMATION EST PERMANENTE

Elle se poursuit après la validation d'un diplôme professionnel.

Elle dure toute la vie professionnelle.

LA FORMATION CONTRIBUE À LA TRANSFORMATION DES PERSONNES

Elle dépasse la préparation technique d'un diplôme. Les choix de démarches effectués nécessitent une implication personnelle qui fait que chacun.e se voit autrement, se connaît mieux et se découvre de nouvelles capacités.

Les parcours complets de formation, et pas seulement les diplômes en tant que tels, sont des moyens de promotion individuelle et sociale des personnes.



LA FORMATION EST UN LIEU DE RENCONTRE ET DE CONFRONTATION D'IDÉES ET DE PRATIQUES

Elle est un espace de laïcité où se vivent les différences par la tolérance qu'elle nécessite et par les interrogations individuelles et collectives qu'elle suscite.

NOUS DÉFENDONS LE PRINCIPE D'UNE FORMATION GRATUITE POUR LES PARTICIPANTS.TES

Cette gratuité doit être garantie par des financements publics et des financements issus des organismes collecteurs.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE EST UNE RICHESSE POUR LES PERSONNES

La reconnaissance et la mise en acte de ce principe sont des acquis sociaux et professionnels importants, pour autant que le corps professionnel soit en capacité d'en contrôler la mise en œuvre.

Dans le cadre de la formation nous sommes attentifs à ce que les personnes qui bénéficient de cette possibilité puissent construire un réel parcours, que l'allègement ne saurait altérer.

Nous reconnaissons également la possibilité à des personnes de pouvoir bénéficier d'un allègement complet de la formation pour la délivrance d'un diplôme, la complexité du parcours conduisant aux allègements nécessitant une implication personnelle forcément réflexive.

LES CEMEA CONDUISENT DES RECHERCHES, DES ACTIONS ET DES FORMATIONS DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

Animation Volontaire (BAFA, BAFD) ; Animation Professionnelle (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, VAE, Formation continue) ; Intervention Sociale ; Petite Enfance ; Santé Psychiatrie ; Personnes âgées ; Handicap ; Accompagnements des événements culturels (Festival d'Avignon depuis sa création avec Jean Vilar, Printemps de Bourges, Francfolies...) ; Relations Européennes et Internationales ; Insertion sociale et professionnelle des jeunes ; Formation des personnels enseignants.

➤ LE CC DACM

DIRECTEUR-TRICE D'ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

1. UNE CONCEPTION DU TRAVAIL D'ANIMATION DE NIVEAU 4

- ➔ Le certificat complémentaire "direction d'un accueil collectif de mineurs" permet à son titulaire de répondre aux exigences de l'article R 227-14 du code de l'action sociale et des familles qui fixe la liste des qualifications permettant d'exercer les fonctions de direction des séjours de vacances et des accueils de loisirs.
- ➔ Le certificat complémentaire « direction d'un accueil collectif de mineurs » s'adresse aux titulaires d'un BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS et lui permet d'exercer les fonctions de direction dans les séjours de vacances, les accueils sans hébergement et les accueils de scoutisme (arrêté du 9 février 2007 modifié fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme).



2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

Les activités du détenteur du certificat complémentaire « direction d'un accueil collectif de mineurs » se déploient autour de l'élaboration du projet définissant les conditions de mise en œuvre du projet éducatif de l'organisateur, communément dénommé projet pédagogique et sa mise en œuvre. Dans la gestion du suivi de la vie quotidienne, il assure la sécurité physique et morale des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et des activités. Il développe et fait développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'accueil collectif de mineurs (ACM).

3. COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

Le/la directeur.trice d'un ACM exerce son activité professionnelle en référence avec le projet de la structure et dans le cadre d'une équipe.

AU CŒUR DU MÉTIER :

- ➔ Organiser et évaluer les activités d'un accueil collectif de mineurs
- ➔ Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs
- ➔ Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

Le CC DACM est composé d'une unité de compétences correspondant au référentiel construit par le ministère. Arrêté du 09/12/2021

CODE RNCP (RÉFÉRENTIEL MÉTIER) : 44069

- ➔ UC1 : Conduire une action de direction d'accueil collectif de mineurs

4. RÉSEAUX ET PARTENAIRES

Les Ceméa s'appuient sur un réseau d'organiseurs : Ville, Communauté de Communes, Association. Des organisateurs pour qui la formation des encadrant-es est essentielle et qui contribuent à l'émancipation des personnes.

5. PRINCIPES ET MÉTHODES DE FORMATION

Nous privilégierons les mises en situation et des séances de travail alternées en petits et grands groupes, ponctuées par des apports sur certains contenus. La valorisation des compétences individuelles et collectives sera prise en compte tout au long de la formation. L'analyse de situations professionnelles vécues est menée de manière régulière tout au long de la formation et permet une prise de distance avec la pratique et le terrain.

- L'activité est essentielle dans la formation professionnelle et dans l'acquisition de la culture du métier de l'animateur-trice. La formation place ainsi la notion « d'agir » au cœur de sa démarche : elle s'appuie sur les vécus et les expériences de chacun-e, n'hésitant pas à avoir recours à des récits autobiographiques ; elle propose des temps de pratique d'activités ; elle met les stagiaires en situation de création et de production.

La formation est menée en contact avec la réalité. Elle est essentiellement fondée sur la mise en œuvre de moyens qui permettent la prise de conscience de cette réalité, par l'observation, l'expérimentation, l'étude des milieux, de l'environnement.

Pour les Ceméa, les temps de Formation Ouverte et A Distance (FOAD) font partie intégrante de la formation et sont donc conçus comme complémentaires de la formation en présentiel. Nous veillons à ce que les contenus proposés en FOAD soient en lien avec ce qui est travaillé en présentiel ainsi qu'à ce que les fiches de consignes soient adaptées au niveau de formation. Il est aussi posé que l'équipe de formation soit attentive aux retours du groupe et aux difficultés éventuelles des stagiaires, et doit ré-ajuster la FOAD comme le présentiel. La mise en œuvre de la FOAD doit se faire de manière progressive afin que les stagiaires s'approprient les outils proposés.

6. L'ALTERNANCE ET LE TUTORAT

RYTHME DE LA FORMATION

Le CC DACM est une formation se déroulant en alternance et possédant deux regroupements hors vacances scolaires (cf calendrier de la formation), mise en œuvre d'actions sur le terrain.

LES TUTEUR-TRICES EN SITUATION D'EXERCICE PROFESSIONNEL

L'association et l'implication des tuteur-trices n'est pas pour les CEMEA un axe nouveau dans les formations à l'animation professionnelle.

Il nous semble donc incontournable de travailler avec elles-eux, en direct et tout au long de la formation, sur des modes de fonctionnement et de relation à la fois simples pour elles-eux, mais également respectueux de l'esprit des textes du CC DACM.

LA FONCTION TUTORALE

Les stagiaires ont tou-tes un-e tuteur-trice sur leur terrain professionnel. Leurs rôles s'articulent autour des trois fonctions suivantes : accueil, formation et gestion de l'alternance.

1 - ACCUEILLIR

- Le-la tuteur-trice participe à la définition et à la mise en œuvre d'une procédure d'accueil.
- Il-elle s'engage à prendre en charge, seul-e ou au sein d'un groupe tutoral, un-e stagiaire à son arrivée et à en être la personne ressource dans l'entreprise.
- Il-elle favorise l'intégration dans le collectif de travail.

2 - FORMER

- Le-la tuteur-trice participe à la mobilisation du stagiaire en renforçant, précisant et guidant le projet professionnel
- Il-elle aide à acquérir des savoir-faire utilisables dans la relation aux autres : gestion des temps d'animation en direction d'un public, gestion du travail d'équipe.
- Il-elle transmet des techniques professionnelles.

3 - GÉRER L'ALTERNANCE

- Le-la tuteur-trice assure une liaison avec l'organisme de formation. En effet, lors des réunions tuteur.trices et des comités pédagogiques, le-la tuteur-trice est présent-e et est informé-e des différents contenus de formations et peut faire des propositions au regard de ce qui se passe sur le terrain professionnel.
- Il-elle aide à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la conduite et à l'évaluation du projet de stage. Le-la tuteur-trice est garant-e de la mise en place du stage pratique. Le projet de stage pratique est négocié avec le-la stagiaire, le-la tuteur-trice et le-la formateur-trice responsable du suivi.

4 - EVALUER

- Le-la tuteur-trice participe à certaines certifications, en effet, il-elle évalue les acquis du-de la stagiaire sur le terrain. Cette évaluation se déroule sur des moments bien repérés dans la formation.
- Il-elle participe à l'évaluation de la formation du-de la stagiaire.
- Il-elle participe à l'élaboration de l'après-formation.
- Il-elle participe au bilan de la formation



➔ LE CC DACM

ORGANISATION GÉNÉRALE

1. LE LIEU DE FORMATION

La majeure partie de la formation se déroule dans les locaux des Ceméa.
Une salle de formation, ainsi qu'un espace dédié aux ressources pédagogiques sont mis à la disposition des stagiaires.
Un espace de restauration composé de micro-ondes, d'un four, d'un réfrigérateur et de tables avec chaises, leur permet de pouvoir se restaurer.

2. LA VIE DE GROUPE EN FORMATION

Les Ceméa se référant à la pédagogie institutionnelle, il est important que chaque stagiaire puisse vivre et être acteur-trice d'espaces institutionnels.
Il est donc organisé à chaque regroupement un Quoi de Neuf, un point météo alternance et un bilan de semaine

3. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

La formation CC DACM des Ceméa est habilitée par la DRAJES sous le numéro : 22044HABCC0001

Contact équipe de formation : t.thiebot@cemea-pdll.org

Contact secrétariat : adminap72@cemea-pdll.org

Référent DRAJES : Gildas Bossis

DÉROULÉ DE LA FORMATION

1. LE RUBAN PÉDAGOGIQUE

DATES	HEURES PRÉSENTIEL	HEURES FOAD	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	CONTENUS
11 au 17 /03 2024	0h	8h	Découvrir et se questionner sur les fonctions de direction, le rôle et le statut de directeur-trice	Les stagiaires sont amenés à rencontrer en amont de la formation un.e directeur.ice d'ACM pour échanger sur les fonctions, le métier et anticiper des questionnements.
18 au 22/03 2024	35h	0h	Se préparer à exercer les fonctions de direction Se préparer à la certification	<ul style="list-style-type: none"> - Un temps de présentation du protocole et des attendus de certification du CCDACM. - Des temps d'évaluation individuelle - Des temps de formation sur les fonctions pédagogiques : chaque stagiaire sera accompagné-e à écrire son projet de direction (les intentions de direction, du projet éducatif au projet pédagogique) - Des temps de formation et des exercices sur les fonctions techniques (économat, comptabilité, sanitaire) : chaque stagiaire vivra des phases d'exercices en fonction de son avancée dans la formation /des temps d'échanges sur le sens de ces fonctions et leurs places dans la vie d'un ACM - Des temps sur la relation à l'organisateur - Des temps de formation sur l'animation d'une équipe (recrutement, les types de contrats, animation des réunions, gestion de conflit, organisation du travail) : ces temps se vivront sous forme d'échanges dans le groupe et de jeux de rôle
23/03 au 01/07 2024	0h	8h	Approfondir ses connaissances sur les différentes fonctions de direction Finaliser son projet pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Des exercices proposés sur différents aspects liés aux fonctions de direction et sur la réglementation des ACM à travers un outil en ligne de FOAD (foad.cemea-formation.com) - Un temps de travail pour finaliser son projet pédagogique en lien avec l'équipe de formation
02/07 au 08 /09 2024	18 Jours en Structure			Stage Pratique
09 au 13 /09 2024	35h	0h	Analyser sa pratique Mesurer son évolution Se préparer à la certification	<ul style="list-style-type: none"> - Des temps d'analyse collective de situations vécues par les stagiaires pendant l'expérience de direction ou direction adjointe - Des temps pour approfondir les notions et fonctions abordées lors de la 1^{ère} semaine en fonction des besoins des stagiaires présents - Des temps d'évaluation individuelle - Des temps d'accompagnement à l'écriture des dossiers et des oraux de certification
14 au 25 /09 2024	0h	8h	Finaliser son écrit	Accompagnement individualisé à la rédaction du document de certification

2. LE CALENDRIER DE FORMATION 2024

Ce calendrier est prévisionnel et est susceptible d'être modifié

CALENDRIER CC DIRIGER UN ACM					
PHASE	DATES	CONTENUS DE LA FORMATION	HEURES PRÉSENTIELLES	HEURES FOAD	HEURES TOTALES
Début de formation Le Mans le 11 Mars 2023					
PHASE 1 Connaissances de Base	Du 11 au 17 Mars 2024	Rencontre avec une personne occupant des fonctions de direction dans un ACM et rédaction d'un compte-rendu		8h	43h
	Du 18 au 22 Mars 2024	Découverte des fonctions de direction, élaboration du projet pédagogique et préparation du séjour	35h		
PHASE 2 Expérience Pratique de Direction	Du 23 Mars au 1 ^{er} Juillet 2024	Approfondissement de ses connaissances sur les différentes fonctions de direction et finalisation de son projet pédagogique		8h	8h
	Du 2 Juillet au 08 Septembre 2024	Mise en situation pédagogique, accompagnement personnalisé et rédaction d'un rapport de stage	18 Jours de Stage Pratique Minimum		
PHASE 3 Analyse de l'Expérience et Approfondissement	Du 09 au 13 Septembre 2024	Retour sur les expériences pratiques et approfondissement des connaissances	35h		43h
	Du 14 au 25 Septembre 2024	Accompagnement à la rédaction du document de certification		8h	
Certification : Les 10 et 11 Octobre 2024 à partir de 10h (Dépôt du Dossier le 25 Septembre 2024)					
Dates de Rattrapage : Les 16 et 17 Décembre 2024 à partir de 10h			70h	24h	94h
Lieu de Certification : 71 Avenue Yzeux, 72 000 Le Mans					

Les 18 jours de direction sont à répartir du 23/03/24 au 08/09/24 en fonction de l'activité de la structure.

Les stagiaires ont droit à 27 jours non travaillés pour prendre des vacances : ces jours peuvent être imposés par la structure sur ses périodes de fermeture

3. LA FORMATION OUVERTE ET A DISTANCE (FOAD)

Des temps de formation sont organisés hors des lieux de formation pour permettre d'apprendre à organiser son travail et à utiliser les outils numériques.

Ces temps sont identifiés et des outils d'accompagnement des stagiaires seront proposés dès le début de la formation.

4. LES CERTIFICATIONS

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉPREUVES CERTIFICATIVES CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE « DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE M MINEURS »

ACTIVITÉS DU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE "DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS"
 (Extraits de l'annexe I de l'Arrêté du 25 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 7 novembre 2017)

**UC
 CONDUIRE
 UNE ACTION
 DE DIRECTION
 D'ACCUEIL
 COLLECTIF
 DE MINEURS
 (ACM)**

Le certificat complémentaire " direction d'un accueil collectif de mineurs " s'adresse aux titulaires d'un BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS et lui permet d'exercer les fonctions de direction dans les séjours de vacances, les accueils sans hébergement et les accueils de scoutisme (arrêté du 9 février 2007 modifié fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme).

Les activités du détenteur du certificat complémentaire " direction d'un accueil collectif de mineurs " se déploient autour de l'élaboration du projet définissant les conditions de mise en œuvre du projet éducatif de l'organisateur, communément dénommé projet pédagogique et sa mise en œuvre.

Dans la gestion du suivi de la vie quotidienne, il assure la sécurité physique et morale des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et des activités. Il développe et fait développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'accueil collectif de mineurs (ACM).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Article A212-26

Les épreuves certificatives visées à l'article R. 212-10-5 se déroulent en présence d'au moins deux personnes chargées d'évaluer les compétences des candidats et désignées par dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale parmi les membres du jury ou les experts ou les évaluateurs proposés par l'organisme de formation.

Extraits de l'annexe I de l'Arrêté du 25 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 7 novembre 2017

La situation d'évaluation certificative se décompose comme suit :

- 1) Le candidat doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles.
- 2) Le candidat produit un document écrit qui constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le candidat.

Extraits de l'annexe III de l'Arrêté du 25 novembre 2021 modifié par arrêté du 7 novembre 2017

Il/elle transmet, dans les conditions fixées par le recteur de région académique, un document écrit d'une vingtaine de pages, présentant sa capacité à diriger un accueil collectif de mineurs.



CONTACTS

ANIM PRO

adminap72@cemea-pdll.org

02 43 82 73 08

ANTENNE SARTHE

71 avenue Yzeux

72 000 Le Mans

accueil.lemans@cemea-pdll.org

